



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/531
9 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : CHINOIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 2 JUILLET 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL PAR LA MISSION PERMANENTE DE LA CHINE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission de la République populaire de Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de l'informer de ce qui suit :

Le Gouvernement chinois a mis en oeuvre les dispositions pertinentes de la résolution 1054 (1996) du Conseil de sécurité dès son adoption.
